

RAPPORT N° 06/4-12  
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, je vous demande de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 2006 de l'Eau :

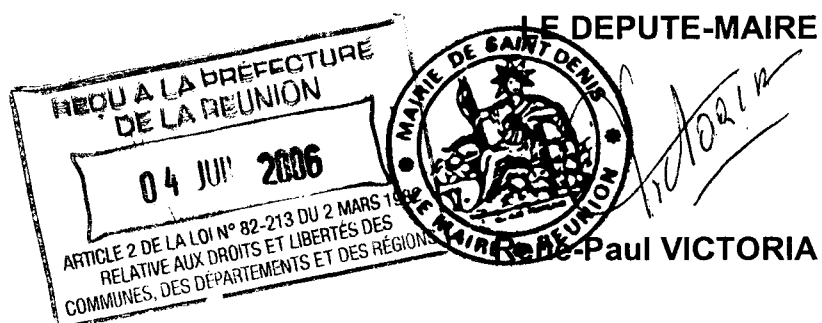
- \* 9 987 555,83 € en Section d'Investissement,
- \* 2 075 732,00 € en Section d'Exploitation.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

Des crédits ont été affectés aux travaux pour abonder les extensions diverses à hauteur de 3 884 6947,28 €. La ventilation sur les opérations sera réalisée pour une partie de ces crédits dans le courant du second semestre.

Les excédents de 2005 repris au présent BS permettront de financer le programme d'investissement 2006. Les montants sont détaillés dans les maquettes budgétaires dans les pages qui suivent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-12  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-12 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(votes distincts sur chacune des Sections)**

Adopte le Budget Supplémentaire 2006 Annexe Eau qui s'élève :

* à la Section d'Investissement	à hauteur de	9 987 555,83 €,
* à la Section d'Exploitation	à hauteur de	2 075 732,00 €.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

